



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025





La direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement,
LA DREAL
est un service
régional de l'État

Elle met en œuvre les politiques publiques des ministères de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement sous l'autorité de la préfète de région et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de départements pour les missions relevant de leurs compétences.

Retrouvez la version
numérique interactive
de cette publication
en flashant ce qrcode



Sommaire

ÉDITORIAL _____ 05

IMPLANTATIONS _____ 06

ORGANISATION _____ 07

L'ANNÉE 2025
EN IMAGES _____ 08

.....

**DIVERSIFIER
NOS MODES
DE TRANSPORT** _____ 10

**PRÉVENIR
ET GÉRER
LES RISQUES** _____ 14

**PRÉSERVER
NOTRE PATRIMOINE
NATUREL** _____ 18

**AGIR POUR
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE** _____ 22

**PRÉPARER
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE** _____ 26

.....

NOTRE DREAL _____ 30

LES MISSIONS
DES DREAL _____ 34

OURS/GLOSSAIRE _____ 35

Équipe de direction



Cécile BRENNE
directrice adjointe

François VILLEREZ
directeur régional

Bénédicte CRETIN
directrice adjointe

Thierry DELORME
directeur adjoint

Éditorial

Ancrage territorial, coopération et pédagogie au cœur de notre action.

En 2025, la DREAL a renforcé sa présence dans les territoires, en plaçant l'accompagnement et la sensibilisation au centre de son engagement.

À travers la démarche de planification écologique, nous avons accompagné les collectivités et les acteurs locaux pour faire émerger des solutions concrètes et adaptées aux réalités régionales et soutenir la mise en œuvre des actions de la feuille de route régionale. Les forums départementaux de la COP et de nombreux colloques thématiques ont permis de rassembler acteurs publics, professionnels, experts, citoyens et étudiants et de confirmer notre rôle majeur d'animation et de facilitation sur les questions de transition écologique.

Pour amplifier notre impact, nous avons intensifié notre coopération avec les opérateurs du pôle ministériel. Ensemble, nous avons créé des ressources communes - guides pratiques, études partagées, outils méthodologiques - pour outiller les acteurs territoriaux. La seconde édition de notre séminaire annuel a permis de consolider nos synergies, en misant sur la complémentarité de nos expertises et la mutualisation de nos moyens. Approche indispensable pour démultiplier notre efficacité, surtout à l'aube du renouvellement des équipes municipales.

Les épisodes de sécheresse récurrents, les canicules et les crues récentes nous rappellent que le changement climatique est déjà perceptible dans notre région. Si les années précédentes étaient principalement orientées vers l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, 2025 a marqué un virage stratégique en plaçant l'adaptation au changement climatique au cœur de notre engagement. Pour relever ce défi, nous avons lancé une dynamique interne visant à renforcer nos compétences et à intégrer systématiquement cette dimension dans toutes nos politiques publiques.

Je tiens à saluer l'engagement de nos équipes ainsi que celui de nos partenaires dont le travail au quotidien font de la transition écologique une réalité tangible.

François VILLEREZ
directeur régional

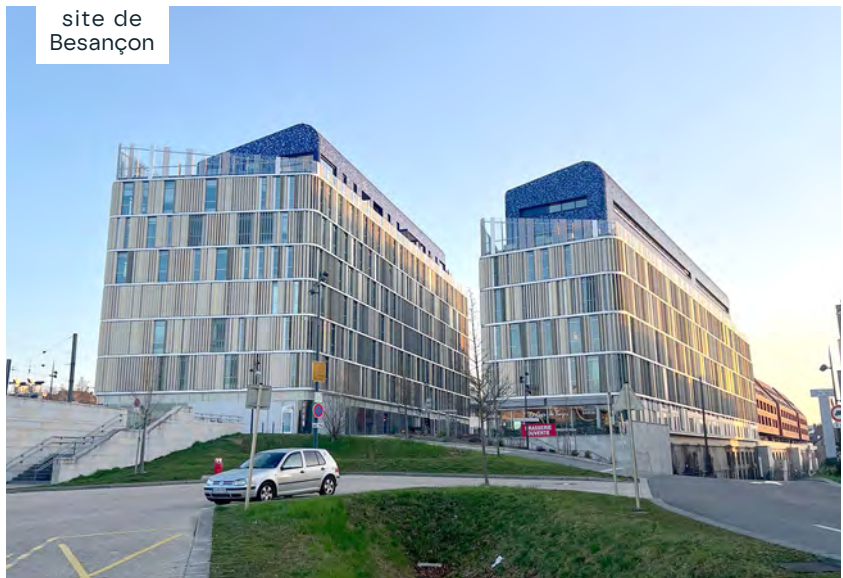
IMPLANTATIONS

Le siège de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté est situé à Besançon, auquel est associé un site à Dijon.

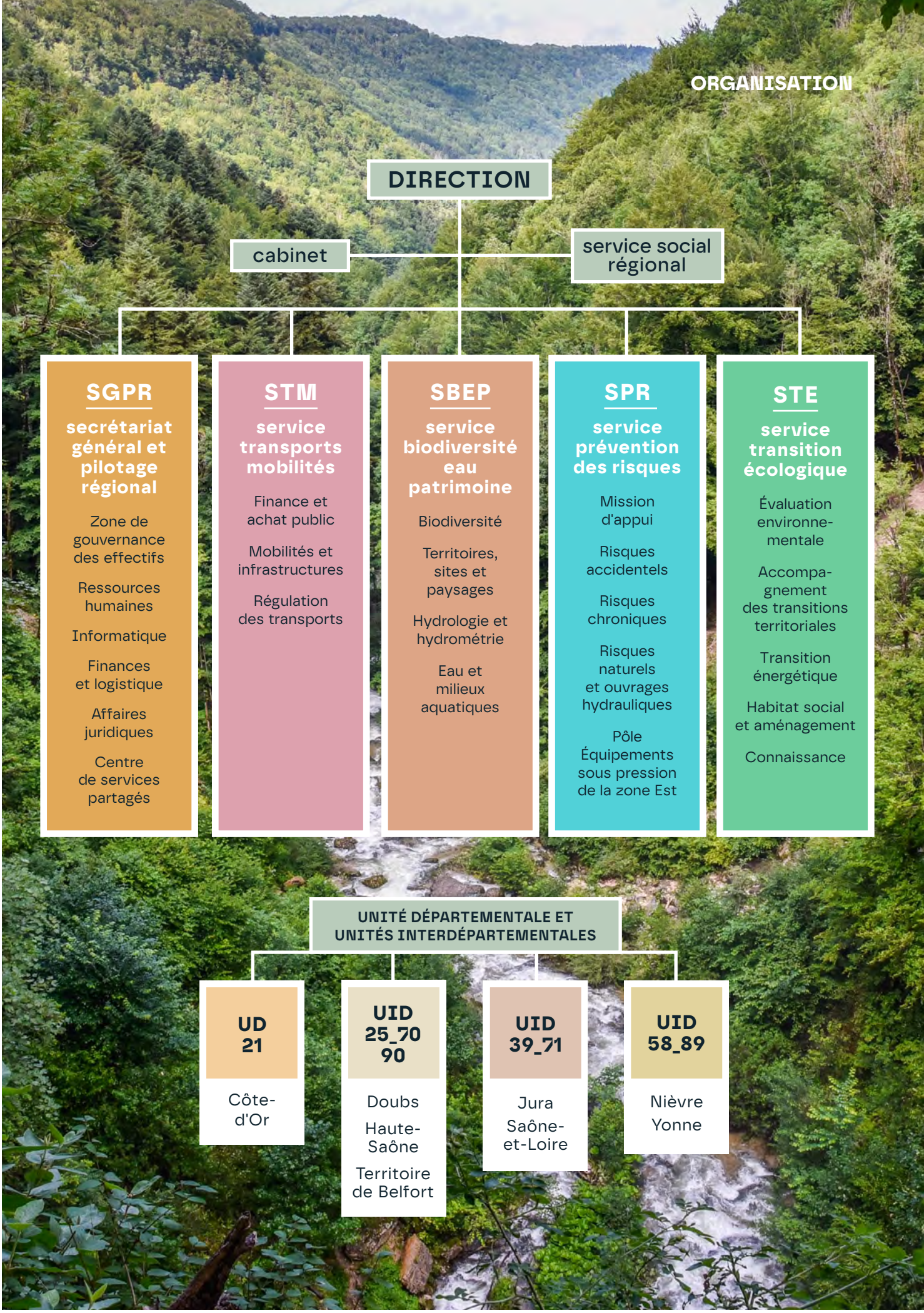
L'ensemble des neuf sites d'implantations des services de la DREAL permet de couvrir un territoire régional riche avec une forte coopération entre les opérateurs, les collectivités territoriales et le tissu associatif.

Dans les divers départements, des unités interdépartementales (UiD) et départementales (UD) interviennent en matière de sécurité industrielle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Des antennes sont également présentes pour traiter la réception des véhicules et le suivi des centres de contrôle technique.



ORGANISATION



Retour sur des actions de la Dreal en 2025



JANVIER

Inauguration du contournement
A36 / Devecey
Châtillon-le-Duc



JANVIER

Échange avec les bureaux d'études
sur les espèces protégées
Besançon



FÉVRIER

Rencontre annuelle SINP
(système d'information de l'inventaire
du patrimoine naturel)
Dijon



FÉVRIER

Journée politiques sociales du logement
en présence du délégué interministériel
- DIHAL - Jérôme d'HARCOURT
Dijon



MARS

Formation pour les gestionnaires
de réserves naturelles régionales
et nationales
Dijon



MAI

Inauguration du pôle sud
de l'écoquartier Viotte
Besançon



MAI

Séminaire des aires protégées
Dole



MAI

Présentation de la feuille de route
régionale de la COP (conférence
des parties)
Dijon



JUIN

Journée d'échanges
Les solutions fondées sur la nature
Chalon-sur-Saône



JUIN

Journée régionale France Rénov
Dijon



JUILLET

Stratégie régionale de la logistique
en Bourgogne-Franche-Comté
Dijon



SEPTEMBRE

Séminaire régional sur la gestion
des risques d'inondation
Châtillon-sur-Seine



SEPTEMBRE

Séminaire énergies renouvelables
et conciliation des enjeux naturels
et patrimoniaux
Dijon



OCTOBRE

Inauguration de l'exposition Sobriété
foncière par le directeur de la DHUP
Damien BOTTEGHI
Dijon



OCTOBRE

Classement des paysages
de la Côte de Nuits
Château du Clos Vougeot



NOVEMBRE

Colloque Label Bas Carbone
Dijon



DÉCEMBRE

Sensibilisation report modal
marchandise
Belfort

Diversifier nos modes de transports

Le service STM a pour ambition de répondre à la demande de transport et de mobilité, en minimisant les incidences sur l'environnement et en garantissant la sécurité des personnes.

Ses missions concourent à la politique nationale des mobilités, au travers du financement et du développement des infrastructures. Il favorise l'attractivité du territoire et l'accompagnement des projets de mobilité des collectivités, en proposant les modes de transport plus durables. Il veille au respect des réglementations et des règles de concurrence entre les entreprises de transport. Il contribue à la sécurité routière par le contrôle des règles applicables aux transporteurs et l'homologation des véhicules.



CHIFFRES CLÉS

366 visites de surveillance des centres de contrôle technique et de leurs contrôleurs

805 dossiers de réception de véhicules

2089 entreprises de transport inscrites et suivies par le registre régional

1174 opérations de contrôle

5964 véhicules contrôlés en bord de route

90,1 M€ investis pour les infrastructures dont 59,2 M€ pour les routes nationales, 27,7M€ pour les infrastructures ferroviaires, 3M€ pour les mobilités actives et 0,2 M€ pour le fluvial

3,11 M€ engagés via le fonds vert pour des projets de mobilités rurales et cyclables



Le 1^{er} juillet 2025, la restitution de la stratégie régionale de la logistique a marqué une étape importante dans l'élaboration d'une vision partagée de la filière, déterminante pour le développement économique, l'aménagement du territoire et la transition écologique.

Organisés par le service transport mobilités de la DREAL en présence du préfet de Région, les échanges ont confirmé la volonté collective de conforter la place de la logistique, en dépassant une approche sectorielle, afin de soutenir l'attractivité des territoires.

Deux priorités majeures se dégagent pour ce secteur : l'enjeu des compétences et celui de la décarbonation du transport de marchandises. Le déficit d'attractivité de certains métiers et l'évolution rapide des besoins en qualifications appellent une mobilisation des acteurs de la formation et de l'emploi.

Parallèlement, les entreprises attendent de la visibilité sur les orientations énergétiques et les dispositifs d'accompagnement à l'investissement. Le développement d'une offre logistique multimodale performante constitue le principal levier opérationnel de la transition énergétique.

Ainsi, le ferroviaire, le fluvial et le transport combiné apparaissent comme des solutions crédibles pour massifier les flux et réduire l'empreinte carbone, à condition d'améliorer la qualité de service, la lisibilité de l'offre et la coordination entre acteurs. Ces évolutions reposent sur des choix stratégiques de long terme et sur des équilibres économiques qui seront rendus possibles par l'innovation et l'appui public.

La dynamique engagée lors de l'évènement se traduit désormais par un programme d'actions opérationnelles dont la mise en œuvre collective constitue la prochaine étape clé.

Une stratégie régionale pour la logistique



Le développement du fret ferroviaire

Le fret ferroviaire est déterminant pour la mobilité durable et la décarbonation des transports. Il permet l'acheminement de marchandises en masse tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la congestion routière. Il repose notamment sur le réseau fret, qui assure la desserte fine des territoires et le raccordement des sites économiques au réseau ferré structurant. En 2025, l'État s'est très fortement mobilisé en faveur du réseau fret en mobilisant plus de 7,8 millions d'euros pour la régénération des infrastructures, la sécurisation des circulations et l'adaptation du réseau aux besoins des chargeurs, afin de garantir la pérennité des trafics existants et de favoriser le report modal.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du protocole d'accord du volet mobilités du CPER 2021-2027, et plus largement dans la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire et les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone.

“La prise en compte de l'environnement dans les projets routiers”



Rudy AGOSTINI
est chef de projets référent environnement

Quelles sont vos missions principales en 2025 ?

Mon cœur de métier consiste à assurer la mise en œuvre effective des mesures compensatoires prévues dans les arrêtés au titre de la législation sur les espèces protégées et du conseil national de la protection de la nature (CNPN). J'interviens en appui du chef de projet routier en charge de l'opération visée et pilote, à ce titre, les bureaux d'études mobilisés. Pour atteindre ces objectifs, une collaboration étroite avec les services instructeurs de l'État ainsi qu'avec différents partenaires – tels que les conservatoires d'espaces naturels (CEN), l'office national des forêts (ONF), l'office français de la biodiversité (OFB) ou encore les syndicats de rivières – est indispensable. Depuis 2025, je m'implique sur deux opérations majeures : la RN7 dans la Nièvre et la liaison Sud d'Auxerre (LiSA) dans l'Yonne. En fin d'année, j'ai également été mobilisé sur la branche sud de la route Centre-Europe Atlantique (RCEA).

Quels exemples d'actions concrètes en 2025 ?

Sur la RN7, j'ai d'abord procédé à une clarification des mesures précédemment engagées par la direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIRCE), avant d'identifier, en lien avec un bureau d'études, une piste de restauration du cours d'eau du Surjour. Une étude de faisabilité a ensuite été lancée afin de viser un reméandrage durable et fonctionnel.

Les lignes de desserte fine du territoire - les LDFT -

En Bourgogne-Franche-Comté, ces dessertes représentent 677 km de voies ferrées réparties en 11 lignes. En complément du réseau dit « structurant », ce maillage constitue un levier essentiel pour un aménagement équilibré du territoire et pour en garantir son accessibilité. Les LDFT sont également au cœur des liaisons avec les régions voisines.

En 2025, l'État, aux côtés du Conseil régional et de SNCF Réseau, a poursuivi sa dynamique proactive afin de maintenir et sécuriser ces lignes. En témoigne notamment la réalisation de travaux majeurs sur la ligne Franois-Arc-et-Senans (10,2M€ engagés par l'État), plusieurs études et travaux sur l'Étoile de Paray (plus de 11M€ d'engagements), ou encore la mobilisation forte sur la régénération de la ligne Lure-Épinal (1M€ engagé par l'État).

L'année 2025 a constitué une étape clé dans le travail partenarial en vue d'élaborer une vision partagée des LDFT et d'en accompagner collectivement leur devenir.



Prévenir et gérer les risques

Le service SPR s'appuie sur les meilleures technologies disponibles pour organiser la réduction à la source des risques accidentels, sanitaires ou chroniques, des prélèvements, des déchets et des rejets industriels.

Par le biais de réseaux régionaux, il accompagne le développement et l'appropriation des politiques publiques. Il veille à la gestion des ressources minérales dans les mines et les carrières. En lien avec les unités interdépartementales et les directions départementales interministérielles, il conduit la surveillance réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et des ouvrages hydrauliques.



CHIFFRES CLÉS

189 ouvrages dont **30** grands barrages

35 000 personnes protégées
par des systèmes d'endiguement

3,1 M€ engagés essentiellement
dans la prévention des risques inondation

2000 sites industriels autorisés dont
67 classés SEVESO (39 seuil bas, 28 seuil haut)

1130 inspections dont 15 % ayant donné lieu à
une mise en demeure de se mettre en conformité





Des fuites sur une conduite de saumure à Trenal

Le chlorure de sodium extrait des cavités salines d'Étrez est acheminé sous forme de saumure (mélange de sel et d'eau), par des canalisations de transport enterrées en acier, jusqu'à la plateforme chimique de Tavaux pour y produire du sel épuré servant notamment à la fabrication de chlore. Ce saumoduc interrégional d'une longueur de 75 km entre Étrez et Poligny, est exploité par la Société STORENGY.

Le 7 avril 2025 à Trenal, un agriculteur constatant de l'herbe brûlée dans son champ où passe la canalisation donne l'alerte. Une fuite est suspectée. Après isolement et dépressurisation du tronçon concerné, le transporteur constate une brèche de 7 cm qu'il obture par un dispositif provisoire, renforcé quelques jours plus tard par un second dispositif installé par un prestataire spécialisé.

Un "coup de bélier", survenu un mois auparavant, suite à la fermeture inopinée d'une vanne automatique, serait à l'origine de cette brèche localisée au niveau d'un défaut de corrosion interne, connu du transporteur depuis 2023. Le 1^{er} mai 2025, une nouvelle fuite est constatée sur le second dispositif de réparation.

Au total, 350 m³ de saumure sont rejetés dans l'environnement, réduisant la surface de pâturage du champ agricole et impactant les milieux eaux et sols, la flore et la microfaune du secteur.

Les DREAL Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes mènent conjointement des inspections sur le site. Les premiers enseignements tirés révèlent des lacunes dans l'évaluation de la cinétique de corrosion de l'ouvrage, dans la détection et l'interruption d'une fuite ainsi que dans le dimensionnement du dispositif d'intervention.

Il est demandé au transporteur d'adapter les conditions d'exploitation de la canalisation en tenant compte de son état, d'approfondir les causes de ces incidents et de prendre les mesures pour éviter leur renouvellement, ainsi que de proposer un plan de gestion de la pollution et de son impact sur l'environnement et la biodiversité avec des bureaux d'étude spécialisés.

La campagne de réparation de la trentaine de défauts similaires identifiés en 2023 sur la canalisation s'est achevée fin 2025. Un programme de remplacement à neuf des tronçons concernés est en cours d'établissement.



Une campagne d'inspections produits chimiques

Une action régionale a été conduite en mars et avril dernier visant à vérifier que les exploitants ne stockaient pas ensemble des produits chimiquement incompatibles et qu'ils respectaient les prescriptions figurant dans les fiches de données de sécurité (les FDS).

En effet, certains produits peuvent réagir violemment en cas de mélange, y compris avec l'eau, entraînant des risques d'explosion, d'émanations toxiques ou de pollution. Les moyens de lutte contre l'incendie doivent également être adaptés à proximité des zones de stockage, et chaque produit dangereux doit disposer d'une FDS à jour.

Au total, 58 inspections ont permis de contrôler plus de 380 points et de mettre en évidence 110 non-conformités. Deux entreprises ont fait l'objet d'une mise en demeure de se mettre en conformité. Pour d'autres, des justifications ou des actions correctives ont été demandées.

Ces inspections permettent la montée en compétence des inspecteurs sur le stockage des produits chimiques et jouent un rôle pédagogique auprès des exploitants, qui peuvent parfois méconnaître certaines obligations. Un atelier de retour d'expérience a réuni en juin les inspecteurs ayant participé à l'action. Il a permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration et a conduit à proposer la reconduction de l'action en 2026. Une communication a été réalisée avant et après les inspections, notamment via le site internet et sur LinkedIn.



“Un séminaire régional sur le risque inondation”

Élise SAILLARD

est chargée de mission risques naturels

Tous les 2 ans, vous organisez un séminaire sur le risque inondation à destination des élus et services techniques de la région. Quelle est son ambition ?

Dans le cadre de la « stratégie de l'État en région », l'objectif est de créer des lieux d'échanges, entre acteurs locaux de la gestion des risques d'inondations. En 2025, la 5^e édition s'est tenue le 30 septembre à Châtillon-Sur-Seine, lieu choisi pour mettre en avant les travaux de lutte contre les inondations d'une collectivité, tout en étant au plus près des élus locaux. Ce séminaire s'est construit autour de 2 conférences-débats le matin, des stands le midi pour favoriser les échanges, et l'après-midi consacré soit à la visite d'un chantier de zone d'expansion des crues en milieu urbain, soit à la réalisation d'un exercice de gestion de crise.

Comment construisez-vous ce séminaire et concevez-vous l'organisation fonctionnelle de cette journée ?

Il a tout d'abord fallu choisir les thèmes des conférences-débats, au plus proche des problématiques des acteurs locaux. Ce travail s'est fait avec l'aide des porteurs de PAPI et gémapiens du territoire. Les thèmes retenus ont été le rôle des élus locaux en préparation et pendant la crise inondation, et la prévention des inondations par ruissellement. La recherche puis le cadrage des intervenants, pour les conférences et les débats, a été également

long et complexe et a nécessité de mobiliser nos partenaires. Nous avons utilisé nos contacts pour proposer aux participants des stands attrayants : maquettes de bassin versant, d'érosion du sol ou de maison résiliente, sans oublier les stands plus institutionnels.

Travaillez-vous seul ou utilisez-vous d'autres compétences présentes au sein de la DREAL ?

Nous avons pu compter sur l'appui du département communication pour développer la charte graphique de l'événement, mettre en forme le programme et assurer la couverture com' le jour de l'événement. Un gros travail logistique a été nécessaire pour le bon déroulé de la journée : trouver une salle adaptée, un traiteur, des audio-guides, imprimer les programmes, faire les badges et les dossiers des participants, etc. Sans parler du travail la veille pour tout installer et le jour J pour le bon déroulement de la journée ! La nouveauté de ce séminaire sera la publication de deux vidéos issues d'interviews de participants sur la gestion de crise.

Que retirez-vous de ce type d'expérience avec le collectif ?

L'organisation d'un séminaire est un travail au long cours, qui nécessite l'implication de toute l'équipe avant, pendant et même après l'événement.

Préserver notre patrimoine naturel

Le service SBEP déploie et met en œuvre les politiques relatives à la préservation des richesses naturelles.

Il s'attache à contribuer activement à enrayer la perte de biodiversité, à reconquérir la qualité de l'eau, à établir une gestion durable des ressources minérales, à mettre en valeur les paysages. Dans le cadre des stratégies nationales, européennes ou internationales, il intervient en partenariat avec d'autres services de l'État ou établissements publics et en coordination avec les collectivités territoriales et les réseaux des chargés de mission auprès de divers organismes qu'il finance.



CHIFFRES CLÉS

- 5** nouvelles aires protégées
- + 4500** hectares classés avec le classement de la Côte de Nuits
- 1** grand site de France labellisé (Vézelay)
- 9** plans nationaux d'actions (PNA) déclinés en Bourgogne-Franche-Comté



Classement des paysages de la Côte de Nuits

Située à quelques kilomètres au sud de Dijon, sur 14 communes et 4 530 ha, la Côte de Nuits est caractérisée par un bandeau viticole historique sur près de 20 km, surmonté de spectaculaires combes calcaires tapissées de forêts. Ce sont ces paysages pittoresques qui sont désormais protégés. Il aura fallu 12 ans et deux enquêtes publiques pour concrétiser ce projet de classement emblématique sur la côte viticole des Climats de Bourgogne, inscrite sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'humanité depuis 2015. Ainsi, deux ans après la Côte Nord de Beaune, nous avons pu classer la Côte de Nuits le 2 juillet 2025.



“La stratégie nationale Biodiversité 2030”

Tatiana FAYARD
est cheffe du département Territoires, Sites et Paysages

Pouvez-vous nous présenter la stratégie nationale biodiversité (SNB) 2030 et son importance dans le contexte actuel ?
Cette stratégie est le volet biodiversité de la planification écologique. Elle a pour objectif de répondre aux pressions majeures sur la biodiversité qui ont provoqué son effondrement. Elle fait partie des politiques prioritaires du gouvernement et est déclinée dans la feuille de route interministérielle des préfets.

Comment cette stratégie a-t-elle été adaptée à notre région ?
À la demande du ministère, une déclinaison régionale a été nécessaire. Dans notre région, cela s'est traduit par une feuille de route précisant les rôles et responsabilités des services et opérateurs de l'État. Depuis 2025, la territorialisation de la SNB est un objectif stratégique au sein de la DREAL, que j'anime en tant que cheffe de projet, aux côtés de Thierry Delorme, le directeur référent.

Quels résultats concrets ont été obtenus en 2025 ?
Nous avons produit une feuille de route qui décrit 46 actions prioritaires à mettre en œuvre sur 5 ans. Ce document, approuvé par le préfet et la ministre, et consultable en ligne, décrit l'action des services et opérateurs de l'État en matière de biodiversité. Même si ce n'est pas une priorité pour tous, des avancées significatives sont impulsées, et il est essentiel de les rendre visibles.

Comment expliqueriez-vous l'articulation SNB/SRB ?
La SNB se construit en lien avec la Région, qui met en œuvre sa propre stratégie régionale biodiversité (SRB), adoptée en 2020. L'articulation entre planification écologique, SRB et SNB n'a pas toujours été simple à expliquer, mais grâce à un partenariat solide et un dialogue constant avec la Région, nous y sommes parvenus.

Quel bilan régional pour la SNB en 2025 ?
L'année passée lui a permis de trouver sa place parmi les diverses stratégies pour la biodiversité. C'est aussi un bel état des lieux de nos actions en région.

Et quels sont ses objectifs pour 2026 ?
Nous allons poursuivre la mise en visibilité des actions. Décliner 4 actions prioritaires et opérationnelles, en partenariat avec les autres services de la DREAL, sur les sols, les continuités écologiques et les pollinisateurs et travailler sur le lien "santé et biodiversité" avec l'agence régionale de santé (ARS).

L'opérationnalité de la feuille de route reste un enjeu quotidien, nécessitant une forte implication inter-services. Je reste très enthousiaste sur les résultats à venir !



Le 28 octobre, nous avons pu réunir l'ensemble des acteurs au château du Clos Vougeot, en plein cœur du site classé, pour un événement destiné à célébrer ce nouveau classement et à sensibiliser le territoire aux enjeux des sites classés qui les concernent. C'était une organisation d'envergure et une belle réussite, avec des échanges riches et positifs dans un lieu mythique.

Le lac de Saint-Point et son barrage



Après plusieurs années de négociations, l'État a officiellement transféré fin 2025, la propriété du lac de Saint-Point et de son barrage d'Oye-et-Pallet à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, acteur clé de la gestion de l'eau. Ce site naturel majeur, l'un des plus vastes lacs naturels de France, joue un rôle central pour la biodiversité, l'alimentation en eau potable pour 50 000 usagers et le soutien d'étiage du Doubs et de la Loue.

Propriété de l'État depuis la fin de la concession hydroélectrique en 2003, le barrage, vieillissant et dégradé, ne permettait plus une régulation optimale du lac, fragilisant les écosystèmes en amont (tourbières, zones humides) et en aval (risques d'assecs).

Après le désistement de la Région et du Département du Doubs en 2024, l'EPAGE s'est positionné comme repreneur, à condition que l'État finance la réhabilitation complète de l'ouvrage.

Les travaux rehaussent le barrage de 25 cm en vue de :
- stabiliser le niveau d'eau au printemps, crucial pour la reproduction des espèces (oiseaux, brochets),
- limiter les assecs en aval et sécuriser les réserves en eau potable,
- Renforcer la résilience face au changement climatique, avec un stockage supplémentaire de 1 million de m³.

Les 2,5 M€ de financements publics proviennent de l'État (1 M€), de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (1,173 M€) et du FNADT (327 k€). La signature de la convention de transfert en novembre 2025 marque une étape décisive. L'EPAGE, désormais propriétaire, pourra mettre en œuvre une gestion optimisée du lac, conciliant préservation écologique, usages touristiques et sécurité hydrique.

C'est un projet exemplaire pour la gestion durable des milieux aquatiques en Bourgogne-Franche-Comté.

Agir pour la transition écologique et énergétique

Le service STE décline et met en œuvre les politiques publiques en matière d'énergie, de qualité de l'air, de décarbonation et d'adaptation au changement climatique. Il coordonne les politiques en faveur du logement et de l'aménagement durable du territoire.

Il assure également les missions d'évaluation environnementale et développe la connaissance et l'acquisition de données sur les thématiques de la DREAL.

Il aide à définir les grandes orientations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et leur planification territoriale et accompagne les politiques d'efficacité énergétique et de diminution d'émission de gaz à effet de serre.

Il accompagne également les collectivités et le réseau associatif dans leur planification et leurs actions territoriales de transitions écologiques.

Il assure la coordination des politiques en faveur du logement et de la rénovation énergétique de l'habitat. Il concourt à la préservation du cadre de vie et au suivi des politiques foncières et d'aménagement du territoire en région.

Il assure le management de la connaissance et diffuse des données tout en garantissant l'accès à l'information environnementale pour tous. Dans ce cadre, le service travail en étroite collaboration avec l'ensemble des services et opérateurs de l'État ainsi qu'avec les partenaires régionaux et locaux concernés par ces thématiques.



CHIFFRES CLÉS

4 856 logements privés ont bénéficié des aides de l'ANAH - MaPrimeRénov' Parcours Accompagné - pour un montant global de 157 M€

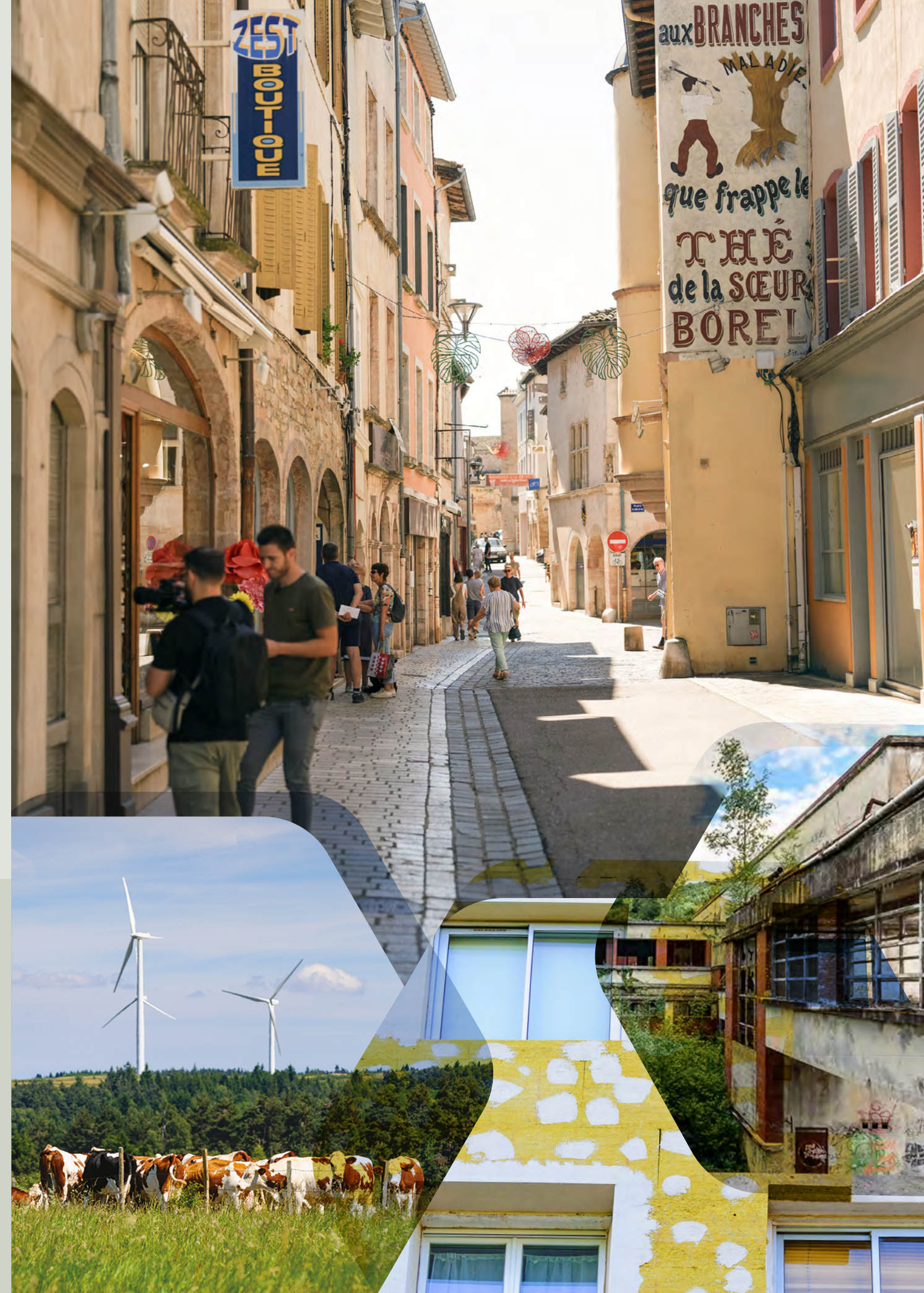
2 093 logements ont bénéficié d'une aide ANAH vieillissement ou handicap - dispositif MaPrimeAdapt - pour un montant global de 13,4 M€

2 248 logements sociaux ont fait l'objet d'un financement pour une rénovation énergétique pour un montant global de 13 M€

32 nouveaux projets de recyclage du foncier financés par le fonds vert (266 logements prévus dont 115 logements sociaux)

260 décisions en matière d'évaluation environnementale (+32 %) dont 40 % de voltaique

47 dossiers labellisés équivalent à l'empreinte carbone annuelle stockée ou évitée de 22 000 français



Une nouvelle stratégie régionale en faveur du logement



Peu tendue pour l'accès au logement, la Bourgogne-Franche-Comté semble en mesure de répondre aisément aux besoins des ménages. Toutefois, le nombre de demandes de logements sociaux connaît une croissance constante depuis la crise covid et de plus en plus de ménages éprouvent des difficultés à se loger.

À l'appui de ces constats, la DREAL a pris la notion de parcours résidentiel comme fil conducteur de sa politique du logement. Ainsi le logement aidé s'inscrit dans une logique de réponse à un moment de la vie des ménages couvrant le besoin de soutien renforcé jusqu'à l'accession libre à la propriété. L'ensemble de la démarche a été formalisé dans le cadre du plan de relance territorialisé du logement qui a été présenté par le préfet de région en mai 2025 à l'ensemble des acteurs (CRHH).

Il présente comme axes de travail la rénovation des parcs existants, le développement d'une offre de logements ciblée, privilégiant la sobriété foncière et la redynamisation des centres-bourgs, et la facilitation des parcours résidentiels.

La mobilisation des locaux existants et leur rénovation s'inscrivent pleinement dans une logique de sobriété foncière et de redynamisation des centralités visés par la COP régionale. Les acteurs du logement, de la construction, des solidarités et les financeurs ont été conviés à des travaux de construction des nouveaux modes de pilotage du développement de l'offre de logement.

Élaboré par le collectif régional des territoires en transition et animé par l'Ademe, la DREAL et le Conseil régional, ce guide d'accompagnement des territoires a été pensé comme un appui opérationnel aux élus et aux agents territoriaux.

Structuré autour des leviers de la planification écologique et des grandes thématiques de la vie quotidienne, cet outil propose une lecture claire de l'écosystème régional d'accompagnement : acteurs clés à mobiliser, principaux dispositifs d'accompagnement, outils et ressources – techniques, méthodologiques et financiers – mobilisables par les collectivités.

Une exposition sur la sobriété foncière

"*Des solutions sur mesure pour s'adapter à la rareté des ressources et bien vivre dans nos territoires*" est une exposition nationale accueillie à Latitude 21 (maison de l'architecture et de l'environnement de Dijon Métropole) en octobre 2025. Labellisée COP BFC, elle a été inaugurée en présence du préfet de région et de Damien BOTTEGHI, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.

Son accueil a été coordonné par l'équipe aménagement de la DREAL en lien avec le ministère de la transition écologique, la DDT 21 et en partenariat avec Latitude 21 et le CAUE 21.

Les partenaires de la région se sont également mobilisés pour contribuer à un programme d'animation riche.



Robert RONDOT
est chargé de missions transverses énergie et EnR&R

Quels sont les enjeux du raccordement au réseau électrique au regard de la transition énergétique ?

Le raccordement au réseau électrique est aujourd'hui l'un des enjeux majeurs du développement des énergies renouvelables (EnR) devenu très dynamique sur les filières électriques, notamment le photovoltaïque. Les réseaux électriques doivent être en capacité d'accueillir des capacités grandissantes d'EnR, représentant chaque année des investissements de plus en plus lourds. Il est donc nécessaire d'organiser un développement rationnel et planifié du réseau, en garantissant que les investissements réalisés soient cohérents avec les besoins de la politique énergétique.

C'est toute l'ambition du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) actuellement en révision, de planifier le réseau électrique à horizon 10/15 ans pour permettre d'anticiper la réalisation par les gestionnaires de réseau des travaux structurants.

Quel est le rôle de la DREAL en matière de raccordement au réseau électrique ?

Elle intervient dans le raccordement des producteurs et des consommateurs aux réseaux publics d'électricité à plusieurs niveaux : dans la planification du réseau évoqué précédemment, lors de l'élaboration et du suivi du S3REnR et dans la réalisation des projets d'ouvrages de transport d'électricité, en tant que représentant de l'autorité concédante du réseau et instructeur au titre de l'énergie.

Avec un budget de 35,6 M€, Le fond vert a permis d'accompagner 355 projets régionaux en 2025. Les acteurs du territoire ont mobilisé l'ensemble des mesures du dispositif, actionnant ainsi des leviers variés et complémentaires pour la transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments publics, projets d'investissement industriel, aménagements cyclables ou encore actions de restauration d'espaces naturels et réduction des pressions sur la biodiversité.

L'adaptation au changement climatique était un enjeu majeur pour cette année afin d'accompagner les territoires à la prise en compte des conséquences du dérèglement climatique, notamment en terme d'îlots de chaleur et de risques naturels. La renaturation des villes et des villages est ainsi une mesure phare pour cette année avec 51 projets accompagnés financièrement. Le recyclage foncier reste aussi une mesure importante du fond vert pour les collectivités avec 33 friches, aussi bien urbaines que rurales, accompagnées à hauteur de plus de 9 M€. Ces projets complexes revalorisent des espaces inutilisés, parfois pollués, afin de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Enfin, une nouvelle mesure a permis aux collectivités de financer leurs actions inscrites dans leur plan climat air énergie territorial (PCAET).

Ce dispositif, copiloté par la DREAL et le SGAR, est mis en œuvre grâce à un large réseau d'instructeurs de l'ensemble des départements de la région, accompagnés de référents thématiques pour chacune des mesures.

“Révision du schéma régional de raccordement des EnR et instruction des ouvrages de transport d'électricité”

À ce titre, nous organisons, sous l'égide des préfectures de département, les concertations institutionnelles préalables à la validation de l'aire d'étude d'implantation puis du fuseau de moindre impact de l'ouvrage. Nous menons les procédures de déclarations d'utilité publique en vue d'instaurer des servitudes ou de faciliter la maîtrise du foncier à l'amiable. Enfin, nous instruisons le dossier d'approbation du projet d'ouvrage, correspondant à une autorisation, qui vise notamment à vérifier le respect de la réglementation technique applicable.

Quels ont été les points marquants et projets suivis de 2025 ?

Après une année consacrée aux concertations et aux études d'éclairage réalisées par RTE, une étape majeure a été franchie pour le renforcement du réseau électrique et la transition énergétique en région, avec la fixation par arrêté préfectoral de la capacité globale de raccordement du futur S3REnR à 5,1GW. Cette capacité supplémentaire permettra d'atteindre les objectifs de développement ambitieux du SRADDET sur l'éolien et le photovoltaïque. Notre région est aujourd'hui une des plus avancées dans la révision de son schéma régional de raccordement. Côté instruction, on retiendra la réalisation de 4 concertations préalables (2 raccordements souterrains 225kV à Précy-le-Sec et à Thorey, le poste S3REnR Côte d'Or Est et son raccordement et le raccordement souterrain 225 kV du projet "Forge+" de Framatome au Creusot), 3 déclarations d'utilité publique (dont le raccordement souterrain en 225 kV sur 7,6 km Inovyn à Tavaux) et un projet d'ouvrage approuvé (le raccordement 63kV du nouveau poste Enedis de Lachapelle-sous-Rougemont).

Le bilan 2025 du fond vert



Préparer la transition écologique

Les effets du changement climatique sont désormais nettement perceptibles pour tous. La récurrence des canicules estivales et des déficits hydriques ainsi que les événements météorologiques extrêmes nous obligent à repenser nos modes de vie.

Cette transition écologique et énergétique se prépare au plus près des territoires et doit infuser chaque versant de l'action publique et privée pour aller vers une économie décarbonée (objectif de neutralité carbone à horizon 2050 et protection de la biodiversité et de nos ressources naturelles).

Pour la DREAL, la transition écologique constitue à la fois une grille de lecture pour toutes les actions qu'elle mène, et un objectif concret dans les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments, de la limitation de l'artificialisation des sols, des mobilités douces, du développement des énergies renouvelables, de la gestion quantitative de l'eau, etc.

Source de données, d'expertises et avis en matière environnementale, la DREAL apporte une contribution essentielle notamment pour la production des différents schémas régionaux, l'animation des acteurs territoriaux et le financement de projets.



CHIFFRES CLÉS

17% c'est l'avancement en 2023 de la région sur ses objectifs d'économie de gaz à effet de serre d'ici 2030

3/4 des 44 fiches actions de la COP ont atteint leur jalon 2025

38 priorités locales d'action identifiées lors des forums départementaux



À la COP évènement, la Région se dote d'une feuille de route ambitieuse

Le 26 mai, l'État et la Région ont présenté la feuille de route régionale et annoncé les chantiers à venir en présence de François REBSAMEN, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, de Paul MOURIER, préfet de région et de Marie-Guite DUFAY, présidente de Région.

Après plus de 18 mois de travaux à l'échelle régionale, marqués par la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs (économiques, agricoles et forestiers, collectivités locales, établissements de formation et de recherche, associations et citoyens), la région se dote d'une feuille de route ambitieuse, opérationnelle, collective et réaliste pour réussir sa transition écologique. Les 44 actions qui la composent couvrent l'ensemble des thématiques de notre quotidien.



“L’adaptation au changement climatique constitue un enjeu majeur pour la région”

Adeline COUSSY
est cheffe du département accompagnement des transitions territoriales

Pourquoi l'adaptation au changement climatique est-elle devenue un axe prioritaire pour la DREAL en 2025 ?
L'adaptation est un des trois piliers de la COP régionale et un enjeu majeur pour notre région. Déjà, le changement climatique commence à être perceptible et va impacter à l'avenir de manière plus marquée tous les domaines de la société. Pour la DREAL, l'objectif était de renforcer collectivement les compétences des agents sur le sujet, et faire de l'adaptation un axe prioritaire, clairement identifiable et intégré dans toutes les politiques publiques portées par nos services.

Quel format avez-vous mis en place pour y répondre ?
Nous avons expérimenté un format d'ateliers organisés par service. L'idée était à la fois de créer une culture commune sur l'adaptation et aussi d'approfondir les thématiques métiers au regard de l'enjeu. Une petite équipe-projet, pilotée par le service Transition Écologique et appuyée par la chargée de mission Planification écologique, a été constituée pour encadrer cette démarche.

Comment ces ateliers se sont-ils déroulés ?
Après une remise en contexte (objectifs de la COP, enjeux climatiques), nous avons travaillé sur la visualisation de données climatiques et opérationnelles pour illustrer les impacts et vulnérabilités

La feuille de route *“Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté”* affiche un objectif clair : accélérer la décarbonation du territoire et protéger les ressources naturelles à l'horizon 2030. Comment ? En structurant une action cohérente entre les niveaux local, régional et national et en favorisant les coopérations entre acteurs économiques, publics, associatifs et citoyens.

Pour matérialiser cet engagement collectif en faveur de la planification écologique, l'ensemble des parties prenantes ont symboliquement signé la feuille de route aux côtés du ministre et de la présidente de Région. Parmi les attentes exprimées durant la phase de débat, les besoins d'un accompagnement coordonné État-Région ont été entendus. Cette COP a permis de présenter un volet essentiel de la feuille de route : le soutien aux porteurs de projets de transition.

De nouveaux chantiers thématiques et de nouvelles concertations ont été lancés, comme adapter les territoires aux conséquences du changement climatique, anticiper les évolutions en termes d'emploi, de formation et de compétences induits par la transition écologique, favoriser l'engagement de la jeunesse dans les transitions et penser les transitions pour une meilleure santé globale.

territoriales mais aussi sur l'identification des priorités par service, afin d'alimenter un cahier thématique en articulation avec leurs politiques publiques. Dès la conception, nous avons structuré les réflexions autour de la notion de trajectoire d'action avec ce qui est déjà engagé aujourd'hui, ce qui peut être consolidé ou initié à court terme, et enfin ce qui nécessitera des évolutions profondes à moyen et long terme.

Combien d'ateliers ont été organisés, et avec quel calendrier ?
Cinq ateliers ont été menés entre octobre et novembre 2025, sur une période volontairement resserrée pour maintenir une dynamique collective forte. Chaque service a désigné plusieurs représentants pour assurer une diversité de points de vue. Les séances duraient environ 3 heures. L'adhésion au format a été très positive, avec des échanges particulièrement riches.

Quels ont été les principaux bénéfices de cette démarche ?
On peut noter un dialogue renforcé entre agents aux missions variées au sein d'un même service, l'adaptation étant un sujet transversal. Cela a permis une vision partagée des vulnérabilités et des leviers d'action et l'identification de pistes concrètes pour la suite, ouvrant sur des propositions opérationnelles.



Organisation des forums départementaux de l'été

En octobre dernier, les pilotes de la COP et l'Institut Agro Dijon ont organisé une journée de formation et de sensibilisation à la planification écologique destinée aux élèves-ingénieurs en agronomie et en alimentation. Cette journée inédite leur a permis de comprendre les défis climatiques, de débattre des leviers d'action territoriaux et de s'approprier les outils de transformation des politiques publiques afin de susciter leur engagement citoyen et professionnel.

La matinée a été consacrée à des interventions croisées entre acteurs de terrain, élus, entreprises, scientifiques et représentants de l'État et de la Région. Les étudiants ont pu être ainsi confrontés à la complexité des enjeux et à la diversité des points de vue à travers les témoignages sur les impacts du changement climatique, des présentations sur la territorialisation des politiques écologiques et une table ronde sur la régionalisation des filières alimentaires de qualité. Réunissant collectivités territoriales, coopératives agricoles, industries agroalimentaires et acteurs de la restauration collective, celle-ci a questionné les bénéfices économiques, sanitaires et environnementaux de cette approche territoriale. L'après-midi a été dédié à l'expression et à l'engagement des étudiants à travers des ateliers participatifs. Accompagnés par des animateurs de l'Institut Agro Dijon et des experts des services de l'État, ils ont pu travailler sur diverses thématiques de la feuille de route.

En fin de journée, les restitutions se sont déroulées en présence de Paul MOURIER, préfet de région, et de Stéphanie MODDE, vice-présidente de la Région à la transition écologique, au climat et à l'énergie.

En s'associant à la dynamique régionale de la COP, l'Institut Agro Dijon affirme son rôle de catalyseur de la transition écologique dans l'enseignement supérieur agricole public et entend ainsi inspirer d'autres établissements à s'engager dans cette voie.

Annoncé lors de la présentation de la feuille de route de la COP, huit forums ont été organisés, un pour chaque département de Bourgogne-Franche-Comté en juin et juillet 2025.

Plus de 900 personnes ont participé à ces journées associant les élus, les associations et représentants du monde économique structurants de la région.

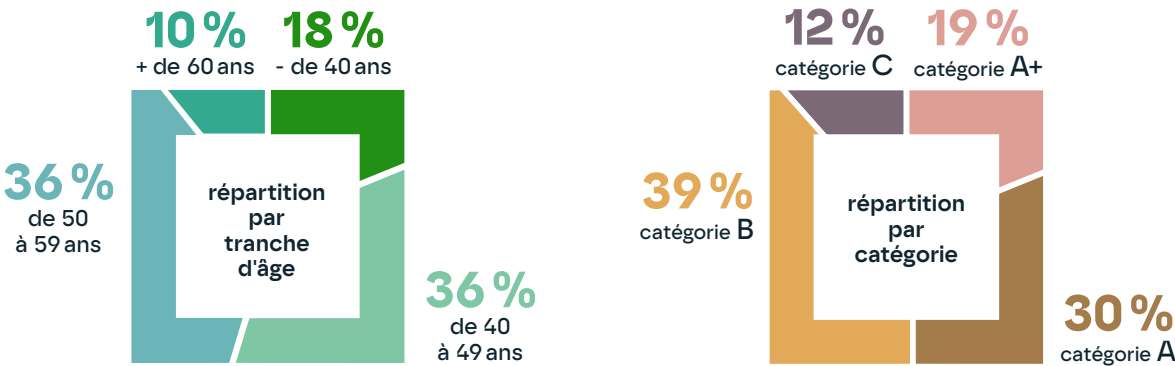
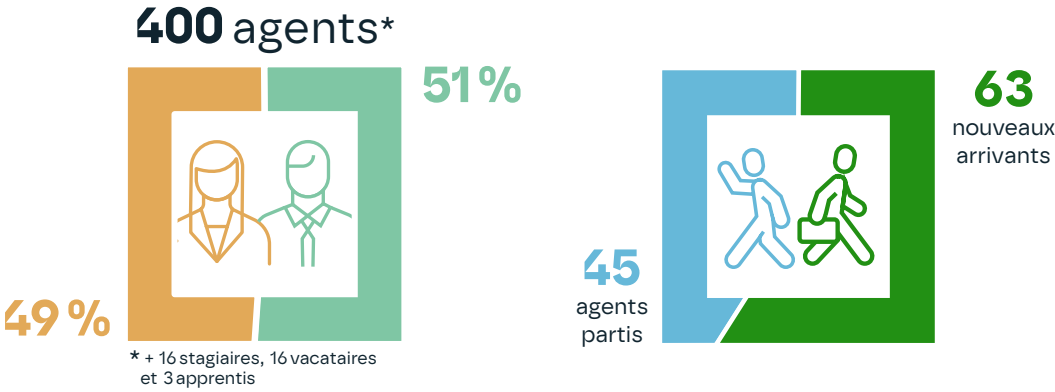
Coprésidées par les préfets de départements et les élus régionaux référents, et organisées par les préfetures et les DDT, ces rencontres ont été l'occasion de rappeler le contenu et les objectifs de la feuille de route régionale. Elles ont été l'occasion de se nourrir de projets inspirants en matière de transition écologique, d'échanger autour des thématiques prioritaires des départements et aussi d'aborder la question de l'adaptation au changement climatique.

À l'issue de ces forums, 38 priorités locales ont été identifiées pour l'ensemble de la région.

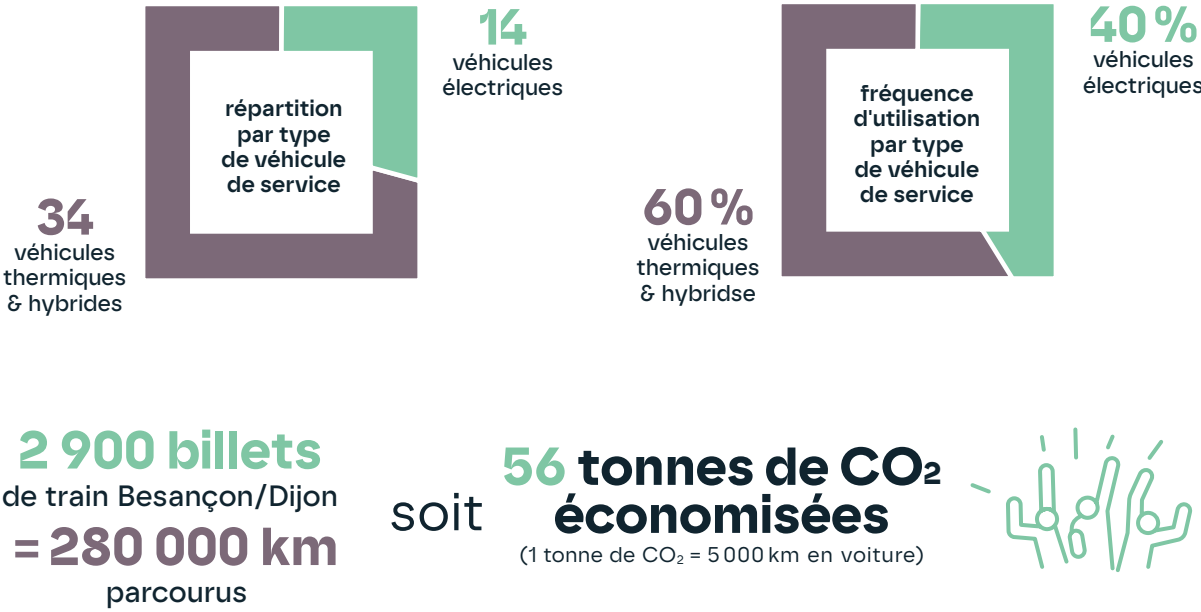
Formation à la planification écologique à l'Institut Agro Dijon



Nos chiffres clés



Nos modes de déplacements



Notre vie interne en images



JANVIER
Vœux 2025 de la Dreal
- Palais des sports de Dijon



JANVIER
Séminaire des cadres
- DREAL Dijon



AVRIL
Visite par les ambassadeurs du futur
pole administratif régional Vaillant
- Dijon



MAI
Première semaine de la biodiversité à destination des agents
- DREAL Dijon et Besançon



JUIN
Présentation d'un jeu de sensibilisation à la culture du risque inondation
- DREAL Dijon



JUIN
Journée de cohésion de la DREAL
- Base de loisirs de Marnay



SEPTEMBRE
Séminaire national des équipes de direction des Dreal/Deal
- Dijon



OCTOBRE
Journée des nouveaux arrivants
- DREAL Besançon

Nos productions



Les objectifs stratégiques (OS) constituent, avec les processus qualité, le dispositif de pilotage et de management de la DREAL.

Redéfinis annuellement, ces objectifs tiennent compte de l'actualité et de la conjoncture. Ils contribuent ainsi à mettre sous un pilotage projet, une thématique ou un enjeu qui nécessite une impulsion, un portage, ou un investissement particulier.

Pour cette année, la direction a souhaité choisir les OS parmi les actions prioritaires de la feuille de route régionale planification écologique pour la DREAL.

Il s'agit des actions sur lesquelles elle a le plus de volonté et de capacité à agir pour les concrétiser, et qui vont nécessiter un investissement spécifique, une coopération interservices et des partenariats externes.

Nos objectifs stratégiques pour 2026



Développement de l'usage des outils d'intelligence artificielle au sein de la DREAL BFC

Décarbonation, sobriété énergétique et hydrique dans l'industrie

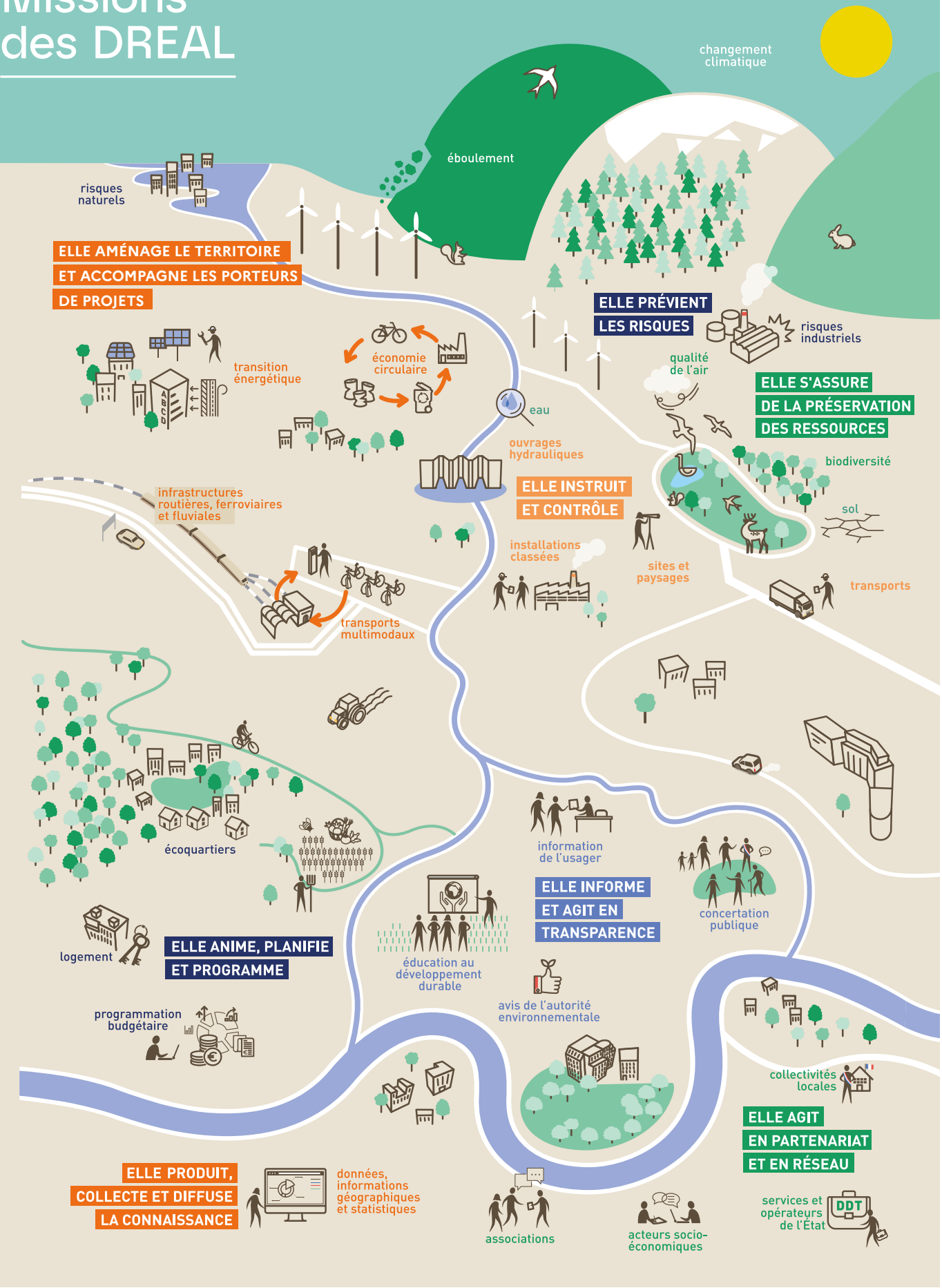
Planification écologique
Adaptation au changement climatique

Services de mobilité dans les services express régionaux métropolitains - SERM - et dans la ruralité

Stratégie régionale logement : le parcours résidentiel comme guide de l'action

Territorialisation de la stratégie nationale biodiversité

Missions des DREAL



Sigles & acronymes

ADEME, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie **ANAH**, agence nationale d'amélioration de l'habitat **ARS**, agence régionale de santé **CEN**, conservatoire d'espaces naturels **CESER**, conseil économique, social et environnemental régional **CNPN**, conseil national de la protection de la nature **COP**, conférence des Parties **CPER**, contrat de plan État-Région **CRHH**, comité régional de l'habitat et de l'hébergement **DDT**, direction départementale des territoires **DGITM**, direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités **DHUP**, direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages **ENR**, énergies renouvelables **DIHAL**, délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement **DIREC**, direction interdépartementale des routes centre-Est **EPAGE**, établissement public d'aménagement et de gestion des eaux **FDS**, fiche de données de sécurité **FNADT**, fonds national d'aménagement et de développement du territoire **IA**, intelligence artificielle **ICPE**, installation classée pour la protection de l'environnement **LDFT**, ligne de desserte fine du territoire **LISA**, liaison Sud d'Auxerre **OFB**, office français de la biodiversité **ONF**, office national des forêts **PAPI**, programme d'actions pour la prévention des inondations **PNA**, plan national d'action **PNR**, parc naturel régional **RCEA**, route Centre-Europe Atlantique **S3REN**, schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables **SERM**, services express régionaux métropolitains **SGAR**, secrétaire général pour les affaires régionales **SINP**, système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel **SNB**, stratégie nationale biodiversité 2030 **SRADDET**, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires **SRB**, stratégie régionale biodiversité 2030

OURS Directeur de la publication François VILLEREZ directeur régional DREAL BFC | Conception Pcom DREAL BFC 06/26 | Crédits photos : Eupatorium cannabinum – Nicolas DROUHIN, P.02 Plateforme industrielle Tavaux (39) – Philippe TRIAS, P.04,06 – DREAL BFC, P.07 Vallée du Hérisson (39) – Nicolas DROUHIN, P.08,09 – DREAL BFC, P.11 Trafic routier – AdobeStock, P.12 Activités sur le terminal conteneurs du Port de Lyon (69) – Arnaud BOUISSOU/Terra, P.13 Zone humide compensatoire (en cours d'aménagement) sur la RCEA – DREAL BFC, P.15 Épisode d'inondations Breuey, les Faverney (70) – anonyme, P.16 Fuite saumure – Storengy, P.17 – DREAL BFC, P.19 Machaon – Arnaud BOUISSOU/Terra, P.20 Clos Vougeot (21) – Nicolas DROUHIN, P.21 - haut - Clos Vougeot (21) – DREAL BFC, P.21 - bas - Barrage Saint-Point (25) – DREAL BFC, P.23,24,25 – DREAL BFC, P.27 Institut Agro Dijon (21) – anonyme, - encadré - signature feuille de route régionale COP Dijon (21) – DREAL BFC, P.29 - haut - forum départemental COP – DREAL BFC, P.21 - bas - Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et préfet de la Côte-d'Or lors de la journée de formation et de sensibilisation à l'Institut Agro Dijon (21) | Certaines images ont fait l'objet de retouches assistées par l'intelligence artificielle, incluant la suppression ou l'ajout d'éléments visuels | Illustrations diverses : DREAL BFC | ISSN : 2608-4686 | Impression PCC INTERNATIONAL

